



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

N°2025. 18

FINANCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, mercredi 9 avril 2025, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 3 avril 2025, se sont réunis au foyer Communal de Chaumont (Avenue des Chaumes à Chaumont), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 27

Votants : 32

**Étaient présents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Dorte, Chislard, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Bardeau P. (Thorigny sur Oreuse), Spahn, Delalleau (Villeblevin), Goglins (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard), Nezonnet (Vinneuf);

**Était présente (suppléante) :** Madame Chereau (Perceneige),

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Aubert (Plessis Saint Jean), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Cochenec (Villeneuve la Guyard), Hauteceur (Villeperrot), Dauphin (Vinneuf) ;

**Pouvoirs :** Mme Aubert à M. Pitou, Mme Duval à M. Dorte, Mme Desserey à M. Chislard, Mme Bardeau C. à M. Bardeau, Mme Cochenec à Mme Coutouly ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal de la Communauté de communes Yonne Nord**

**Le Conseil Communautaire, vu**

- le code général des collectivités territoriales et notamment l'article D.2345-5,
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 9, précisant que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du conseil communautaire sur le compte administratif présenté par le Président,
- l'instruction budgétaire et comptable M57 relative à la détermination et à la reprise des résultats,
- la présentation en commission des Finances du 25 mars 2025 ;

Il est soumis à votre approbation les comptes de gestion 2024 du budget principal de la communauté de communes Yonne Nord présenté par le responsable du service de gestion comptable qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2024.

Les résultats issus des comptes de gestion 2024 vous sont présentés en annexe.

Statuant sur cette comptabilité, le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le responsable du service de gestion comptable de Sens, n'appelle ni observations ni réserves.

**Entendu l'exposé des motifs,**

après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **CONSTATE** la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable,
- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal établi par le comptable public de la communauté de communes pour l'exercice 2024.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Patrick Babouhot



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 11 avril 2025 et de sa publication légale le 11 avril 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## Annexe :

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

61300 - CC YONNE NORD

Exercice 2024

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	471 286,26		123 822,14		595 108,40
Fonctionnement	4 799 796,90	101 912,08	1 108 814,21		5 806 499,03
<b>TOTAL I</b>	<b>5 271 083,16</b>	<b>101 912,08</b>	<b>1 232 636,35</b>		<b>6 401 867,43</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
61302-ANRODROME CC YONNE NORD					
Investissement	86 358,51		-449,75		85 908,76
Fonctionnement	2 938,11		21 100,66		24 036,77
<b>Sous-Total</b>	<b>89 296,62</b>		<b>20 650,91</b>		<b>109 947,53</b>
61305-ZA EVRY CC YONNE NORD					
Investissement					
Fonctionnement	7,32		50,68		58,00
<b>Sous-Total</b>	<b>7,32</b>		<b>50,68</b>		<b>58,00</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>89 303,94</b>		<b>20 701,59</b>		<b>110 605,93</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
61503-SPANC CC YONNE NORD					
Investissement	4 054,56				4 054,56
Fonctionnement	30 372,47		35 091,58		65 464,05
<b>Sous-Total</b>	<b>34 427,03</b>		<b>35 091,58</b>		<b>69 518,61</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>34 427,03</b>		<b>35 091,58</b>		<b>69 518,61</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>5 394 814,13</b>	<b>101 912,08</b>	<b>1 298 489,52</b>		<b>6 581 391,97</b>

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 089-248900896-20250409-2025\_18-BF